

Chapitre 1. Il était une fois l'Etat partout et nulle part. Performativités mythologiques de l'Etat et rapports à l'espace en Afrique

Joël BARAKA AKILIMALI et René Claude NIYONKURU

Résumé :

En problématisant le postulat weberien du monopole étatique de la violence physique légitime ; ce chapitre met en lumière les mythes performatifs qui structurent son apparente efficacité. L'analyse de ces mythes performatifs de l'Etat se construit en particulier autour de l'appropriation de l'espace et par conséquent autour du contrôle politique et économique du territoire en tant que composante matérielle de l'Etat. Les mythes performatifs sont alors identifiés suivant leur émergence dans l'Etat colonial (mythe de la civilisation, mythe de la puissance territoriale et mythe de la domanialité publique) ainsi que dans l'Etat postcolonial (mythe performatif de la personnalité publique confondue au territoire, mythe de l'évolutionnisme étatique et mythe de la souveraineté étatique).

L'analyse démontre comment ces différents mythes affectent profondément la performativité du territoire, c'est-à-dire aident à produire des énoncés qui modifient délibérément la réalité et les pratiques qu'ils désignent. Face aux impasses et aux frustrations que génèrent les indicateurs formels fondés sur ces mythes ; la recherche propose *d'analyser l'Etat en l'état*, c'est-à-dire qu'il n'est pas ce qu'il prétend, qu'il n'est pas non plus ce qu'on dit de lui dans la pensée dominante mais qu'il devient ce qu'en font les acteurs.

Il en va par conséquent que les critères d'évaluation des Etats dans une approche comparative et hiérarchisante restent eux-mêmes prisonniers des mythologies performatives de l'Etat. L'analyse postule en définitive la réinvention de l'Etat africain autour d'un ordre social négocié, pluraliste et inclusif. Il s'agit de provoquer la réinvention d'un modèle étatique qui soit en particulier promoteur d'un territoire polycentrique, facilitant la compétition souple d'intérêts divergents et capable de canaliser la violence de l'Etat et des particuliers sans pour autant devenir impuissant pour la sûreté publique interne et externe.

Mots clés : Etat africain, mythe, performativité, espace étatique, territoire.

Abstract

By problematizing the Weberian argument of the monopoly of legitimate physical violence, this chapter brings to light the performative myths that structure its apparent effectiveness, despite numerous previous criticisms of the drifts of such a conception of the state on social order. The analysis of these performative myths of the state, in particular, is structured around the appropriation of space and consequently around the construction and control of territory as a material component of the state. The performative myths are then identified according to their emergence in the colonial state (the myth of civilization, the myth of territorial power and myth of public domain) as well as in the postcolonial state (cult of personality confused with the territory, the myth of state evolutionism and myth of state sovereignty). The analysis shows how these myths work deeply on the performativity of territory, i.e., they help produce statements that deliberately modify the reality and practices they designate. The research ultimately proposes to analyze the state as it is, i.e., that it is not what it claims to be, that it is not what is said about it in the dominant thought, but that it becomes what the actors do with it. Consequently, the criteria for evaluating states in a comparative and hierarchical approach remain themselves prisoners of the performative mythologies of the state. The analysis ultimately proposes the reinvention of the African state around a negotiated, pluralist and inclusive social order. It is a question of provoking the reinvention of a state model that is, in particular, the promoter of a polycentric territory

that facilitates the flexible competition of divergent interests and is capable of channelling the violence of the state and of individuals without appearing weak for its internal and external security.

1. Introduction

La formation moderne de l'Etat en Afrique s'est fondamentalement appuyée sur le principe d'intangibilité des frontières coloniales¹. Il s'agit d'un principe jugé à la fois comme « stabilisateur » et « conservateur » (Benmessaoud A., Bennani M. et M'bow A.M., 1989, 9). Cependant, des débats controversés se sont développés autour de ce principe, face notamment à l'ardent désir panafricain d'unifications des peuples divisés par la colonisation (N'krumah, 1964 ; Hampâté Bâ, 1982). Ce désir resté à l'état embryonnaire a par la suite polarisé la conception même des frontières autour des tensions entre signifiants et signifiés fonctionnels que posait la notion des frontières précoloniales (Mbembe A., 2000) et des tensions modernistes liées à l'acception exclusive des frontières (Lacoste Y., 1993). La crise frontalière pose fondamentalement un problème des rapports de l'Etat africain post-colonial à l'espace en général et au territoire en particulier. Ce problème se traduit par l'émergence de ce qu'on a qualifié récemment « d'Etats-ghettos » dont la mystification du principe d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation a conduit à la création des critères artificiels au cœur des discriminations des peuples et de marginalisation sociale mais aussi d'exclusion politique. A cet effet, « certaines histoires ont porté la cruauté jusqu'à réconcilier identité et territoire sans offrir à ceux qu'il fallait épurer la possibilité de s'en aller et de recomposer dans un hypothétique ailleurs leur espace propre » (Badie B., 2013, 127).

Dans la foulée des violences successives, toujours d'actualité autour de la contestation des territoires produits par l'irréductible principe de l'intangibilité des frontières coloniales, c'est parfois la survie même des Etats africains qui est alors mise en jeu. Ceci se vérifie par exemple dans l'Est de la RD Congo avec les populations d'expression rwandophone ou encore dans plusieurs Etats d'Afrique centrale et de l'Ouest qui doivent faire face aux peuples nomades, sans Etats fixes et donc sans notion de citoyenneté. Tel est par exemple le cas des peuples pasteurs des tribus *Mbororo* qui vivent au gré d'une transhumance territoriale, à la recherche des pâturages. Dans ces contextes divers et souvent complexes ; se fonder sur la dogmatique positiviste héritée de la pensée wébérienne autour du monopole de la violence légitime de l'Etat pour réglementer les problèmes frontaliers ne suffit plus à vider les contestations territoriales². D'ailleurs, Timothy Mitchell « considère qu'accepter l'idée du monopole de

¹ Aussi appelé « *Uti possidetis juris* » est une règle de droit international développée d'abord dans les relations entre Etats sudaméricaines et généralisées ensuite, selon laquelle les limites administratives entre territoires dessinées par l'Etat colonial constituent les frontières des Etats devenus indépendants (Guinchard et Debard, 2014, 1009).

² La question de la contestation des frontières est loin d'être figée à l'Afrique qui fait l'expérience de la réification de l'imaginaire wébérien de l'Etat. Même en Europe occidentale en particulier considéré comme le berceau de l'Etat wébérien qui y a maîtrisé l'espace physique et le territoire politique ; la régulation des migrations saisonnières et/ou économiques des minorités tels que les Bohémiens (Tsiganes, Roms, etc.) pose encore de nos jours de sérieux problèmes aux Etats « modernes ».

la violence et de la séparation des sphères publiques et privées, et donc de sphères étatiques et sociales, c'est intérioriser un discours construit par l'Etat sur l'Etat ». Il en ressort qu'en matière des frontières et des rapports à l'espace étatique en général ; la définition wébérienne de l'État n'est qu'un « discours performatif » en ce sens qu'il crée un « effet d'Etat » sans fondamentalement intégrer les antagonismes sociologiques qui le portent, l'influencent et le structurent.

Pourtant, la définition wébérienne de l'Etat entretient souvent la confusion entre Etat et Société, subtilité performative qui conduit à légitimer les discours d'un monopole de la violence légitime de l'Etat. Ce monopole discursif consolide l'idée que l'État, ou plutôt ses représentants, cherchent à se donner d'eux-mêmes (Mitchell, 1999, cité par Jourde, 2009, 45). En effet, « pour Mitchell, les politologues doivent avant tout s'intéresser à la production même de l'idée d'une séparation entre État et société et d'une séparation entre État et économie (Ibid.). C'est uniquement un recul vis-à-vis de l'épistémologie normative au cœur de « l'invention de l'État » (Blanquer J.M. et Millet M., 2015) qu'on comprendrait mieux les rivalités et les contestations de ses composantes spatiales en général et frontalières en particulier.

L'invention performative de l'Etat s'est consolidée à travers des discours du droit public dont la tradition francophone reste dominée par l'idéologie publiciste du binôme Duguit-Hauriou ; avec une floraison des mythes du droit public qui reste toujours d'actualité (Touzeil-Divina M., 2019). Dès lors, penser l'Etat comme un « énoncé performatif »³ est une démarche qui nous paraît cruciale et en même temps complexe dans la mesure où l'on mobilise ce concept de la *performativité* sur un terrain de la science politique et du droit public où il demeure peu présent, alors que paradoxalement, c'est le terrain de prédilection où pullulent de nombreuses fictions juridiques.

Partant de ce qui précède, le présent chapitre voudrait mettre en surface la crise de l'Etat en problématisant l'Etat en tant qu'un énoncé performatif en général et spécialement des ambivalences résultant de sa composante territoriale. Rompant avec les théories classiques autour du territoire, nous allons problématiser cette composante étatique en partant de la notion de l'espace dont il tire son fondement naturel. L'expérience de la formation de l'Etat en Afrique servira dès lors de cas d'étude pour analyser la place de l'espace dans la fabrique politique de l'Etat et ressortir ainsi ses nombreux impensés en tant qu'énoncés performatifs. L'on tentera de problématiser la variable « territoire » en tant que composante de l'Etat en tentant de le décoloniser afin de contrer les discours de conformation wébérienne de l'Etat africain, une conformation souvent porteuse d'un projet de domination élitiste. L'ambition d'une telle démarche est d'aboutir à l'analyse de *l'Etat dans son état*, c'est-à-dire qu'il n'est pas ce qu'il prétend mais qu'il est aussi ce qu'il devient à partir des logiques d'acteurs qui se l'approprient et le transforment par leurs subjectivités ainsi que par leurs grilles de lecture autour d'une longue historicité. Il s'agit dès lors d'une démarche visant à provincialiser la tour de babel wébérienne et son discours performatif sur l'Etat.

Concrètement, il s'agit de poser l'espace étatique dans son rapport au principe de l'intangibilité des frontières dans le contexte africain du pluralisme frontalier. L'enjeu final est de mieux se départir des énoncés performatifs sur l'Etat en tant qu'expression d'une mythologie performative promotrice d'un type de discours prescriptif et par conséquent contreproductif face à l'exercice réel de l'autorité publique. Cette contre-productivité s'observe autour des dynamiques centres-périphéries rendant les espaces ruraux en particulier des lieux de refoulement et par conséquent des lieux de riposte contre l'Etat envahissant (Jean Marc ELA, 1990).

L'Etat qui passe dès lors dans un tel contexte comme un projet de domination rend obsolète la pensée wébérienne de la violence légitime face à sa capture par les élites marchandes (Riccardo Petrella,

³ D'une façon générale, le concept de « performativité » « renvoie à la capacité de certains énoncés délibérés à changer la réalité et les pratiques qu'ils désignent. La performativité se distingue, sur le plan épistémologique, des travaux classiques de philosophie des sciences qui considèrent que le rôle du langage (naturel, scientifique ou managérial) est de décrire une réalité objective qui aurait une existence en soi (Hacking, 1983). A l'inverse de cette conception classique, l'orientation performative invite à considérer l'action non pas seulement dans ses principes (dimension ostensive) mais dans ses pratiques (dimension performative) (Latour, 1984). Elle considère que la réalité est une construction qui se fonde sur des interventions concrètes et situées, médiatisées par des instruments » (Franck Aggeri, 2017).

2007, 82), promotrices d'une idéologie propriétaire et accapareuses des moyens de production sous couvert de l'Etat au détriment des peuples. Cet accaparement public des moyens des productions se sert des techniques centralisatrices perfectionnées par l'appareil étatique qui s'est considérablement développée avec des techniques multiformes dont celles de la gouvernementalité (Foucault, 1979). Qu'importe l'imaginaire publiciste ; il s'agit d'un appareil sous capture d'élites politiques et donc sous le joug des désirs du Prince, élu ou non élu, et qui malgré les luttes des peuples ayant conduit à plus de décentralisation des pouvoirs étatiques, n'ont pas pour autant vidé l'imaginaire du Léviathan qui fonde l'origine dominante de l'Etat chez Thomas Hobbes, tel que traduit par l'expression wébérienne du monopole de la violence légitime. Cependant, l'appareil de l'Etat se heurte inéluctablement aux microstructures politiques antérieures à la formation « moderne » de l'Etat ou encore aux nouvelles consciences émergentes autour de la citoyenneté horizontale, des mouvements de la transition politique ou encore de la revalorisation du *commun* qui se démarque du *public* (Dardot P. et Laval C., 2020).

Au plan méthodologique, notre réflexion repose sur une heuristique éclectique qui va mobiliser ses arguments à partir de plusieurs cadres théoriques et épistémologiques sur la théorie de l'Etat. Nous partons notamment de la socio-anthropologie politique et de la science politique en passant par la philosophie politique, l'économie politique et la philosophie du droit pour chuter au droit constitutionnel général. La démarche est résolument portée par la pensée critique et par la pensée complexe tout en mobilisant la technique documentaire comme outil de récolte des données dans l'analyse au-delà de l'observation des faits sociaux politiques. Répondre à la question d'alternatives à la crise théorique et sociale autour des imaginaires produits et véhiculés sur l'Etat en général et sur ses rapports à l'espace en particulier sera donc le grand projet de la présente démarche qui vise, à partir de la notion du territoire, à mettre en lumière les mystifications, les mythes, et les mythologies élaborées par la performativité wébérienne de l'Etat. Partant de la présente introduction (1) ; nous allons mettre en lumière les mythes performatifs créés autour de la notion de l'Etat durant l'époque coloniale (2) ; les mythes performatifs de l'Etat créés à la suite de la décolonisation (3) et leurs liens dans la production du territoire (4) et enfin conclure (5).

2. L'Etat africain à l'épreuve des mythes fondateurs et des discours performatifs durant la période coloniale

L'Etat reste l'une des clés majeures d'analyses politologiques des phénomènes de pouvoir en Afrique. La question de la construction étatique en lien avec la différence entre l'idéal-type et les formes concrètes que prennent les différents États africains est déjà amorcé au titre des contraintes internes et externes auxquelles sont confrontés les États africains ainsi qu'aux effets que ces contraintes génèrent (Jourde C., 2009, 43). Ainsi, deux grandes approches semblent se poser autour de la question de l'Etat à l'épreuve de la performativité wébérienne. Ainsi, « d'une part, certains auteurs préconisent une approche structurelle : les pressions internes et externes agissent comme des contraintes structurelles ou systémiques sur les Etats africains, les empêchant de jouer le rôle qu'il leur est normalement assigné. À l'inverse, d'autres chercheurs adoptent la transformation des Etats en mettant surtout l'accent sur son rôle des acteurs (*agency*) ; leurs calculs, leurs stratégies et leurs identités. Dans ce cas de figure, un phénomène tel que la faiblesse des institutions étatiques formelles, et dans certains cas leur déliquescence, serait par exemple le résultat de ces calculs rationnels » (Ibid., 44). Sans préférer une approche à l'autre ; nous allons combiner maintenant les deux approches pour comprendre davantage le sens à donner aux discours dominants sur l'Etat tels qu'amorcés durant l'époque coloniale.

En fait, l'espace étatique en tant que soubassement matériel du territoire, qu'il soit terrestre, maritime ou aérien, a été dès l'aube de la colonisation un outil fondamental dans la formation de l'Etat moderne. Les missions dites exploratoires qui avaient tous les ingrédients d'un espionnage politique visaient notamment cette option délibérée de connaître l'espace africain dans ses reliefs physiques et dans ses positions géographiques en termes d'accessibilité et de contrôle mais aussi dans ses dynamiques culturelles et démographiques. Malgré la diversité des systèmes coloniaux (anglais, allemand, arabe, belge, espagnol, français, hollandais, italien, portugais, etc.), agissant avec des logiques différentes dans les rapports aux hommes ; tous ou presque tous ces systèmes coloniaux ont cependant développé très tôt un rapport spécial à l'espace allant dans le sens d'extraversion territoriale. Dès lors, il va se poser très tôt la naissance des comptoirs sur les côtes africaines et ces comptoirs économiques, constitués en

ports, seront les centres spatiaux des territoires conquis. De noms survivants des Etats tels que « Côte d'Ivoire » traduisent bien ce rapport à l'espace dans la construction de l'Etat africain. Ainsi, la reconfiguration des espaces anciens va commencer autour de ce rapport des nouveaux centres côtiers modifiant généralement les anciens centres précoloniaux et intérieurs qui devenaient dans ces nouveaux rapports des forces des périphéries des nouveaux centres créés par les colons. Ce n'est pas pour rien que de nombreuses capitales des Etats africains bordent les cotes des océans, des mers navigables, des lacs ou tout au moins dans des reliefs d'accessibilité facile pour l'économie du marché en général partant d'une structuration historique de l'économie-monde (Braudel, 1985). Pour légitimer ces mutations spatiales qui ont généralement marginalisés les anciens centres des sociétés politiques précoloniales au profit de nouveaux centres spatialement excentrés ; de nombreux mythes de l'Etat colonial ont été notamment mobilisés. 3 mythes principaux semblent avoir dominés la propagande coloniale autour de l'Etat et par conséquent autour du formatage des espaces et partant des territoires conquis.

Tout d'abord, le *mythe de la civilisation* qui tire ses lointaines origines dans la philosophie occidentale dite des « lumières » a été mobilisé pour justifier les changements des rapports à l'espace vis-à-vis des populations locales obligées de rompre avec leurs anciens repères spatiaux en faveur de nouveaux rapports à l'espace issus des conquêtes. Ce mythe s'est opéré au prix de la dislocation des peuples parlant parfois la même langue et partageant la même culture (Mbokolo E., 1980, Lacoste Y., 1993, 659). Ainsi, par ce mythe de la civilisation, l'Occident a été présenté comme la civilisation supérieure apportant la lumière sur les territoires ténébreux des « sauvages » africains. Les espaces choisis par les nouveaux colons devenaient par conséquent les nouveaux centres d'organisation politique des territoires conquis indépendamment des dynamiques territoriales préexistantes. C'est au sein de ces nouveaux espaces qu'on pouvait accéder au « bien-être matériel » de la civilisation occidentale : éducation, santé, techniques à la pointe, ... Il va très rapidement se structurer des espaces promoteurs des services publics renforcés que sont les centres et des espaces aux services publics marginaux que sont les périphériques d'où viendront d'ailleurs la plupart des révoltes indépendantistes.

Ensuite, il y a le *mythe de la puissance territoriale* dans l'ouverture des espaces conquis au reste du monde. La géographie de nombreux pays africains fut spécialement tournée vers la mer et vers l'océan (indien ou Atlantique) tandis que des pays n'ayant pas directement accès à l'océan furent reconfigurés comme enclavés. Trop peu d'investissements en infrastructures furent accomplis pour créer un continent à l'espace intraverti c'est-à-dire préparé à l'intégration économique et politique intra-africaine qui a absolument besoin des voies des communications internes. Le cas de la République Démocratique du Congo est assez illustratif de cette volonté de puissance territoriale à travers la bataille politique et diplomatique menée par le Roi des Belges, Léopold II, pour se doter d'un accès à l'embouchure du fleuve Congo et par conséquent un accès ouvert à l'Océan Atlantique.

Ce mythe de la puissance territoriale qui n'a visé qu'à ouvrir le continent au reste du monde et à l'Occident en particulier reste dans une lecture mythologique dans la mesure où elle a structuré une économie capitaliste pour la puissance des peuples occupants et non pas pour la puissance des peuples occupés et vaincus militairement, politiquement et économiquement dès l'ère coloniale. Les colonies d'exploitations doivent alors disposer d'un territoire facilitant un maximum de profit aux conquérants et toutes les politiques coloniales s'orientent à cet effet dans l'optique d'élargir les potentialités géographiques possibles et la maximisation du travail et du profit sur l'espace conquis. Ainsi, toutes les infrastructures publiques mises en place durant la colonisation ne rentraient que dans cette politique de puissance territoriale extravertie. Elles visaient à forger des voies de communication (routes, chemins de fer, ports, aéroports,) plus orientés vers l'extérieur du Continent que vers l'intérieur. Les aménagements intérieurs n'intéressaient les colons que pour faciliter l'accès aux sites des ressources naturelles brutes et leur exportation vers les nouveaux centres côtiers en vue de leur acheminement extérieur pour le progrès des territoires conquérants et à l'exclusion des pays africains cantonnés dans le rôle primitif de fournisseur des ressources naturelles brutes. La construction du « Chemin de fer Congo-Océan » et ses lots des malheurs n'est qu'une parfaite illustration de cette politique d'extraversion spatiale.

Enfin, le *mythe de la domanialité foncière* a aussi reconfiguré les rapports à l'espace et par extension les rapports au territoire durant la période coloniale. Ce mythe s'est imposé très explicitement

dans les colonies belges et françaises avec l'idéologie des « terres vacantes et sans maîtres »⁴ mais aussi et très subtilement dans les colonies anglaises.

En se constituant des domaines fonciers immenses d'exploitation agricole, minière et pastorale (plantations, ranchs, etc.) ; les colons et leurs Etats respectifs ont préfiguré les bases des inégalités agraires contemporaines fondant un type d'économie politique capitaliste, encore d'actualité. Ce mythe de la domanialité foncière, reproduit de nos jours par la radicalisation de la propriété privée sous le label néolibéral s'est inspiré des enclosures opérées en Europe qui et amorcèrent le processus « d'accumulation primitive du capital » (Marx, 1888).

C'est donc un prolongement de ces enclosures européennes que se construit la domanialité publique dont le mythe de développement cache en réalité l'enjeu de servir la structuration de la *dynamique capitaliste du centre et de la périphérie* (Braude F., 1985). Cette périphérie est presque condamnée à ne jamais s'industrialiser du fait de la dépendance de sa structure alimentant la demande du centre. Dès lors, cette accumulation primitive du capital usant du mythe de la domanialité foncière a très tôt configuré l'espace étatique africain conduisant par conséquent à l'émergence de nouveaux territoires plus favorable à la nature exploiteuse de l'Etat moderne agissant sous le format d'un « Etat-capitaliste ».

L'appropriation de l'espace et la construction des territoires est alors indissociable du régime foncier local. A ce titre, une raison marquante souvent avancée, à tort, pour expliquer la faiblesse de l'autorité publique sur l'ensemble du territoire et des populations demeure la contingence des réformes foncières des suites d'un affrontement direct entre l'Etat et les élites locales (Jourde, 2009, 49 ; Herbst, 2000). Certains Etats tels que la RD Congo ont préféré un régime juridique foncier *d'évitement* d'un affrontement entre l'Etat et les microstructures politiques (Mugangu, 1997).

3. La structure des mythes performatifs de l'Etat et de ses rapports à l'espace durant la période post-coloniale

Après les décolonisations des Etats africains pour la plupart au lendemain de l'année symbolique « 1960 » ; les mythes civilisationnels autour de l'Etat, introduits durant la colonisation et d'autres mythes analogues n'ont pas suffisamment été requestionnés dans les rapports à l'espace. Certains de ces mythes ont parfois été radicalisés avec les nouveaux régimes politiques africains qui n'avaient d'autre modèle que l'Etat colonial et ses autoritarismes systémiques. Cette insuffisance de remise en question profonde des modèles coloniaux est à la base d'un désenchantement national qui, en dépit de la décolonisation, a vu ses espérances brisées des suites d'une dégradation politique doublée d'une aggravation de l'aliénation sous toutes ses formes, spécialement sous la forme économique (Hélé Beji, 1982). Ainsi, les nouvelles élites nourries par les brutalités coloniales ont créé de nouveaux mythes et ont consolidé les anciens mythes en changeant juste le casque colonial. Deux mythes majeurs, performatifs de l'Etat, sortent du lot dès le lendemain de la décolonisation.

Le premier mythe au cœur du nouvel Etat africain a été le *culte de la personnalité du chef* sur un territoire que la floraison des régimes présidentiels a souvent réifié en domaine d'un « chef d'Etat coutumier » (Boshab E., 2007). Cette conception mythologique du pouvoir présidentiel en Afrique, encore d'actualité, n'est pas sans rappeler le culte des héros dans la mystification étatique de l'Allemagne nazie. Cette mystification étatique peinte par Ernst Cassirer nous donne l'ouverture d'esprit sur l'aliénation du modèle étatique y compris en Europe occidentale où ce mythe de l'Etat a engendré la monstruosité nazie faisant de l'Etat et de ses animateurs des acteurs magnifiés par les symboles et les imaginaires de sacralisation du pouvoir d'Etat (Cassirer E., 2020).

⁴ Par l'ordonnance du 1er juillet 1885, Léopold II avait repris aux communautés locales la souveraineté foncière sur toutes les terres situées en dehors de l'aire effectivement exploitée par les populations (l'administration faisait bon marché du caractère territorialement instable de l'exploitation de la terre par les sociétés lignagères !). Ainsi, le système léopoldien se réservait le droit de distribuer les terres accaparées à qui il voulait, en l'occurrence aux sociétés concessionnaires ou sociétés à chartes (Coquéry Vidrovitch C., 1982).

Cependant, loin d'envisager l'origine coloniale ou géopolitique des régimes autocratiques qui ont brillé au lendemain de la décolonisation de l'Afrique dans un contexte de guerre froide où les équilibres géopolitiques précaires ont été favorables au maintien de ces régimes ; certains auteurs pensent qu'il y a là une insuffisance explicative. Ainsi, Thierry Amougou observe que l'origine de l'autoritarisme en Afrique subsaharienne doit dépasser l'hypothèse de l'État colonial comme explication dominante de l'autoritarisme. Cet auteur considère que cette explication doit être complétée par une autre explication de type mythologique dans le temps long afin d'y saisir l'imaginaire profond du pouvoir. L'auteur s'inspire de la tradition du MVET en Afrique centrale pour remémorer une telle explication dictatoriale au-delà de la présence des institutions délibératives qui n'excluent pas un autoritarisme encore ambiant dans l'imaginaire contemporain (Amougou, 2018). La tradition du MVET notamment au Gabon recoupe plusieurs autres traditions africaines faisant des griots des acteurs clés des cours, chantant les louanges du chef et des héros publics à longueur des journées. Ces traditions semblent avoir été reconfigurées dans l'imaginaire du pouvoir moderne conduisant à un travail impressionnant de propagande politique des services présidentiels dès l'aube de la décolonisation. C'est surtout les régimes répressifs des années 1970 qui vont faire aboutir l'apogée de la propagande politique autour du culte de la personnalité du Chef (Almeida-Topor H., 1996, 86). Ce culte de la personnalité affecte largement le territoire en ce sens qu'il peut en partie expliquer pourquoi les nombreuses réformes autour des décentralisations territoriales de l'Etat n'ont pas toujours donné des résultats escomptés dans plusieurs pays africains.

La science politique classique postule que l'institution de l'Etat a pour conséquence d'encadrer voir de diluer le pouvoir personnel au profit des institutions (Burdeau G., 1970). En réalité, il ne s'agit que d'un mythe performatif de l'Etat et d'une fiction juridique organisant les rapports politiques mais qui a omis la capacité pour les personnalités incarnant l'autorité publique d'influer sur la structure de l'Etat, y compris dans les traditions démocratiques occidentales et indépendamment des régimes politiques consacrés. Si l'Afrique semble en donner les fresques les plus caricaturales ; l'Etat dans le reste du monde reste fondamentalement un construit social qui est fortement influencé par l'usage qu'en font les personnalités qui l'incarnent et qui souvent servent un dessein bourgeois à la suite du succès des démocraties libérales postcommunistes. Si une telle affirmation paraîtrait grotesque pour *l'esprit des lois* de Montesquieu ; la réalité est que le déséquilibre des pouvoirs tend à être un phénomène universel malgré les efforts de rationalisation de l'exercice du pouvoir par des modèles théoriques et des systèmes politiques multifformes.

Le deuxième mythe récréé durant la période post-coloniale est *le mythe de l'évolutionnisme étatique*. Ce mythe a radicalement affecté l'aménagement du territoire et des espaces en général en ce sens qu'il a fondamentalement accentué des déséquilibres criants entre les territoires ruraux et les territoires urbains. Paradoxalement, si dans la plupart de cas la résistance contre la colonisation s'est souvent faite par des populations rurales, celles-ci ont très vite été déclassées par une nouvelle forme de domination intra-africaine ayant conduit à la duplique d'un évolutionnisme colonial entre « citoyens de ville » et « citoyens de campagne », ces derniers étant généralement vus comme des citoyens de second rang. Les rapports de domination villes/campagnes ont été pérennisés par les nouvelles autorités publiques africaines en renforçant même parfois la marginalisation autour de l'espace rural. Dans les cas où des redistributions de l'espace eurent lieu au titre des réformes agraires post-coloniales ; elles n'ont souvent été qu'une politique de remplacement des anciens maîtres blancs par des nouveaux maîtres africains. Ainsi Jean Marc Ela note cette domination des espaces ruraux en parlant de la percée de l'Etat post-colonial dans la « brousse » où les thèmes abordés par « l'animation rurale » écartent toute référence au politique au profit des préoccupations économiques et technicistes...La nécessité d'appartenir à un réseau « acceptable » est renforcé par le rôle du parti unique qui contrôle la candidature à l'élection en accordant ou en refusant l'investiture en fonction des façons d'être légitimées par le pouvoir » (Ela J.M., 1990, 89).

Les rapports urbains à la campagne ne deviennent dès lors que des rapports clientélistes et de capture électorale, de mobilisation pour les intérêts des élites et rarement d'appui à un véritable développement décentralisé. Il ressort de ce qui précède la résultante selon laquelle l'Etat africain a malgré les indépendances maintenu un rapport marginal aux espaces périphériques.

En général, le constat des rapports villes-campagnes semble s'inscrire dans le « déclasserement des sociétés paysannes » généralement marginalisées dans les politiques publiques de plusieurs Etats africains avec à la fois des causes conjoncturelles et structurelles, internes et externes. Ainsi la question paysanne n'intéresse le débat politique qu'au travers d'enjeux dérivés liés aux problèmes que posent aux *classes urbaines*, soit l'hypermobilité de leurs fractions les plus jeunes voire des populations rurales dans leur ensemble, soit leur immobilisme présumé (Guichaoua, 1989). Il s'ensuit ce qu'on a qualifié de « désenchantement des mondes ruraux » (Gosselin, 1980) faisant d'eux un lieu de refoulement ou une zone d'exclusion (J.M. Ela, 1990). Cette domination paysanne et notamment agraire a abouti à la conclusion selon laquelle « l'indépendance n'a été obtenue que pour les gens de la ville » (Dumont, 1960). Loin d'un afro pessimisme ; il est important de constater que cette réalité de la marginalisation paysanne perdure en 2020 à travers le déploiement de l'Etat au niveau rural. Cette marginalisation se traduit depuis plus d'une décennie par l'émergence de nouvelles pressions bénéficiant de la violence d'Etat à travers des accaparements des terres. Ceux-ci sont portés essentiellement par de nouveaux acteurs asiatiques au travers d'un discours performatif d'*investissement direct étranger* qui fonde l'Etat africain à légitimer ces dépossession foncières au sein des espaces ruraux.

Le troisième mythe performatif de l'Etat africain post-colonial porte finalement sur la *souveraineté territoriale*. La souveraineté, formulée par Jean Bodin (XVI^e siècle) puis par Hobbes (XVII^e siècle) confère à l'Etat, dans l'ordre interne, le pouvoir de faire la loi (et de la défaire) d'appliquer les décisions publiques, d'exercer la justice, de lever l'impôt, de battre monnaie, ainsi que de recourir à la force si nécessaire. Elle détermine, dans l'ordre international, l'indépendance des Etats. Elle leur permet d'exercer la plénitude de leurs compétences. Seuls détenteurs légitimes d'un pouvoir de contrainte et d'un usage de la force à l'intérieur de leurs frontières, ils doivent être en mesure d'exercer une souveraineté exclusive sur leur territoire (Nay O., 2017, 590).

Ce mythe est spécialement l'un des plus tenaces dans la formation de l'Etat africain d'autant plus qu'il comporte en son sein des postures antithétiques consécutivement à la naissance des Etats africains. En fait, ce mythe de la souveraineté des Etats africains a été dès le départ court-circuité par des accords post coloniaux de collaboration inégale entre les anciennes colonies devenues « Etats indépendants » et leurs anciennes puissances coloniales. Bien plus, d'autres accords dits de « coopération » bilatérale ou multilatérale ont progressivement mis à rude épreuve ce dogme de la souveraineté proclamée dans toutes les constitutions africaines. Le cas des mesures prises en particulier par le Fonds Monétaire international et le Groupe de la Banque mondiale et qui durant la décennie 1980 au titre des politiques d'ajustement structurel n'ont pas manqué de conduire à la mort socioéconomique de l'Etat africain. Ainsi, les interventions des « bailleurs des fonds » autour d'un énoncé performatif dit de « l'impératif de l'efficacité » (GEMDEV, 1997, 116) ont été marquées par la logique de l'ajustement structurel qui prétendait alors « corriger les grands déséquilibres macro-économiques » (Ibid.) mais qui conduiront en réalité à des résultats catastrophiques notamment au plan socioéconomique. Ce sont ces échecs qui vont inspirer les théories de la « faillite de l'Etat » africain au début de la décennie 1990 sans que ses théoriciens ne questionnent le pourquoi et le comment de cette faillite. Achille Mbembe met en lumière ce changement brutal qui a conduit à ce qu'il qualifie « d'émasculation d'Etat » et « d'excision de la souveraineté ». Il note à cet effet :

« Au sortir des années quatre-vingt, les pays africains inaugurent [...] la chute de leur pouvoir externe qui a, de facto, placé de nombreux États dans un régime que l'on pourrait qualifier de souveraineté fragmentée. En effet, le gouvernement par procuration qu'y exercent la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les bailleurs de fonds (qu'ils soient publics ou privés) ne se limite plus à imposer le respect des grands principes et équilibres macroéconomiques. Dans la pratique, la tutelle des créanciers internationaux s'est considérablement renforcée et se traduit désormais par une gamme d'interventions directes dans la gestion économique interne [...] les conséquences majeures donnent cependant au cas africain un relief particulier. Il s'agit notamment de la brutalité des ponctions qu'elle exige, le redéploiement des contraintes et les nouvelles formes d'assujettissement qu'elle impose aux secteurs les plus démunis et les plus vulnérables de la population, cette forme de gouvernement par procuration fait coexister, dans une même dynamique, des éléments ressortissants aussi bien du registre de ce que l'on impose aux pays vaincus lors des guerres que de celui de la conduite d'une politique civile. Au cœur de

cette nouvelle dispensation, la logique d'émasculation de l'État va de pair avec la logique *d'excision de la souveraineté* (Mbembe, 2020, 148).

Sur le plan de l'espace étatique interne ; le principe dogmatique de l'intangibilité des frontières qui complète celui de la souveraineté territoriale n'est resté, également, qu'un mythe performatif. Au lendemain des « indépendances africaines », il va ainsi se poser très rapidement la coexistence voire la confrontation entre les « territoires étatiques et les territoires ethniques » (Muchukiwa, 2006) ou encore entre le statut social de « citoyen » souvent en différé avec le statut social de « sujet » (Mamdani, 1996). Comme l'observe Séverine Awenengo, « le problème n'était pas seulement (ou toujours) un problème des frontières internationales mais aussi (ou surtout) une question de distribution du pouvoir dans le nouveau territoire national » (Awenengo S. 2010 : 81) entre chefs tribaux et étatiques.

Si la plupart des études politologiques considèrent les anciens royaumes et les autres sociétés politiques précoloniales comme n'ayant pas la valeur « d'Etat »⁵; ces sociétés opposent néanmoins leur autonomie politique et historique vis-à-vis de l'Etat postcolonial lorsqu'ils ne le supplantent pas à travers une « tribalisation » de l'appareil de l'Etat. De nos jours encore, la question coutumière reste un défi posé à la souveraineté de l'Etat malgré conduisant à la politique d'hybridation de l'autorité coutumière dans l'appareil de l'Etat (Boshab, 2007).

Pour mieux comprendre les tensions nées de la performativité souverainiste de l'Etat à l'intérieur de ses frontières ; il vaut mieux rappeler la structure des mutations ayant dicté la formation de l'Etat moderne africain. François Xavier Verschave relate une trajectoire contre-progressiste des mutations africaines ayant inclus depuis près de 1000 ans le passage des 3 étages braudéliens de l'échange local (avec la famille, le clan et quantité des localités) avec au-dessus un étage macro-économique et macro-politique (caravanes traversant le Sahara, navires allant jusqu'en Chine, des Etats considérables). Ainsi note-t-il que « l'Afrique a survécu (...) en se repliant sur le clan et la famille, puis en hypertrophiant la solidarité à ce niveau du rez-de-chaussée ». Par la suite de la néo-colonisation, « on a pris en bas des clans et des familles et on les a mis à l'étage supérieur, en faisant tout ce qu'on peut pour empêcher que ne se dilate à nouveau l'étage intermédiaire, celui des contre-pouvoirs et de la société civile. Et donc on a des sociétés extrêmement violentes » (F.X. Verschave, 2016 :60-61).

Les études folklorisant l'Etat africain peinent souvent à historiser sa trajectoire d'où l'émergence des conclusions caricaturales qui sont généralement loin de mettre en surface les modèles des contre-pouvoirs existants, particulièrement à partir des approches du politique par le bas. Une tendance osée a cependant tenté une telle démarche (Bayart, Mbembe, Toulabor, 1992) traduisant l'avènement de la socioanalyse de l'Etat et du politique en Afrique et introduisant ainsi l'intérêt d'apprécier l'articulation entre *polity* et *politics*.

4. L'Etat en l'état à l'épreuve de la production du territoire

⁵ Georges Burdeau va loin dans la caricature des sociétés politiques précoloniales en parlant de « chef de tribu en Afrique équatoriale » (Burdeau, 2009, 17) ou encore de « roitelet d'une peuplade africaine » (Ibid., 25) ce qui démontre le mépris de la science politique eurocentriste et incapable de dissocier la construction étatique européenne à partir d'une trajectoire de canalisation de la violence privée et l'exercice du politique en tant que phénomène intemporel et universel au sein des formes d'organisation politique qui ont abouti au modèle de l'Etat sans forcément prendre la trajectoire européenne. En passant sous silence des Etats antiques africains tels que ceux de Napata et de Méroé, de Kush, de Carthage ou encore de Kemet mais aussi des Etats relativement récents tels que les Royaumes d'Ifé, de Bénin, de Songhay, du Mali, du Kongo ou du Grand Zimbabwe sans oublier les Etats-cités swahilis d'Afrique de l'Est ; l'historiographie occidentale de l'Etat continue à se penser unilatéralement comme référence de tout, à partir d'une autorité moins provincialisée à ce jour malgré les travaux importants de Chancellor Williams (1964) ou encore de Cheick Anta Diop (1960). Il s'agit bien de ce qu'une certaine plume occidentale dénonce elle-même au titre d'un « vol de l'histoire » qui selon l'anthropologue britannique Jack Goody, aurait permis à l'Occident d'imposer son récit au reste du monde. Cet auteur critique l'anthropologue Norbert Elias qui a notamment confiné à la seule modernité européenne la notion de la formation de l'Etat et de la civilisation. D'un point de vue théorique, observe cet auteur, « cette focalisation sur l'Europe est indéfendable, d'autant que le processus de formation de l'Etat a fait l'objet d'une analyse appliquée à un contexte beaucoup plus vaste sous la plume d'autres auteurs allemands, tels que l'anthropologue Robert Lowie par exemple » (Goody J., 2015, 79).

Le territoire est devenu au fil du temps un élément (de-)structurant du processus de construction de l'Etat, surtout en Afrique. Nous avons tenté de montrer précédemment comment des logiques de revendication du territoire entre les acteurs centraux et ceux périphériques ont toujours cohabité, tantôt de manière violente (tentatives de sécession comme au Katanga, au Biafra ou au Sahara occidental,) ; tantôt de manière concurrente les mouvements revendiquant l'autonomie de gestion à l'intérieur des pays). Le territoire, ou disons le sentiment territorial ou la revendication d'appartenance à un territoire a façonné et continue à façonner les relations entre l'Etat et les entités « territorialisées » et leurs populations.

Nous avons évolué d'une époque de «Gouvernement » - qui était en vogue au moment où toutes ces théories sur l'Etat (dont celle de l'hypothèse d'un Etat hyper performant, avec une bureaucratie dépolitisée, au service de la toute puissance publique, détentrice du monopole légitime de l'usage de la violence, aux mains d'un monarque ou d'un souverain, qui se soucie constamment de l'intérêt général, ou disons à qui on prête cette intention – forme de l'Etat colonial, même post-colonial,...) – à une époque de « gouvernance », où il est appelé essentiellement à négocier, à transiger, à cogouverner, à 'cohabiter', à 'assurer la médiation' des actions de l'Etat.

Cette mutation de la posture de l'Etat est liée notamment à l'échec du projet étatique de la violence légitimée par le haut (l'Etat wébérien en Afrique) et son incapacité à intégrer les logiques d'acteurs périphériques (Ela J.M., 1990 ; Hyden 1980). Cet Etat n'a pas su s'inculturer radicalement par un alliage commode avec les autres formes d'autorités qui lui résistent sur l'espace qu'il a conquis mais sur lequel il ne saurait revendiquer indéfiniment ni pleinement une attitude monopolistique de la violence physique, tel que le postule l'imaginaire wébérien.

Une œuvre d'organisation politique qui ne peut s'envisager qu'à travers une collaboration entre les acteurs centraux et les acteurs périphériques est vouée à l'échec. Même dans les régimes africains qu'on présente souvent comme dictatoriaux ou autocratiques, il existe en réalité un degré de collaboration avec les acteurs périphériques. Il s'ensuit l'insoutenabilité de l'imaginaire d'un chef d'Etat qui contrôlerait sa capitale de main de fer ou son pays entier, indépendamment d'une forme de coopération avec les acteurs périphériques. La résistance au cœur des de la création et de la dynamique d'espaces de négociation d'autorité publique sont observables dans beaucoup de pays africains particulièrement au sein des territoires qui sont producteurs des phénomènes des contre-pouvoirs. Malheureusement, de nombreuses études sur les processus d'autorité de l'Etat demeurent nostalgiques de l'anthropologie politique coloniale ou du tiers-mondisme académique autour des postulats caricaturaux.

L'insoutenabilité d'un exceptionnalisme africain peut nous permettre finalement de chuter sur le fait que le territoire se révèle être le « socle » des différents mode(s) d'être de l'Etat » (Thoening & Durain ; 1996) et c'est uniquement la compréhension de ces modes enchevêtrés qui permet de saisir les logiques du politique. Dès lors, à force pour l'Etat (central) post-colonial d'envisager le « territoire » comme son « butin » ou son « otage », de déployer des stratégies et méthodes acharnées pour sa « maîtrise totale et exclusive », au détriment de « l'économie politique de l'espace », telle qu'envisagée par les acteurs intraétatiques, par ailleurs nombreux, a reproduit en Afrique l'Etat colonial mis en place dans le dessein de l'exploitation et non pour une prospérité partagée. Partant des développements précédents, nous relevons que les postulats déployés par l'Etat pour légitimer son obsessionnel contrôle de l'espace se sont révélés être des mythes performatifs dont les effets n'ont pas toujours été à la hauteur des efforts mobilisés parfois au prix des graves violences.

Quand nous parlons *d'étudier l'Etat en l'état*, nous l'envisageons aussi comme une manière de contrer et/ou de nuancer cette conception « manichéenne » de l'Etat, qui voudrait qu'il soit performant, présent partout, efficace, ... Cette conception est devenue actuellement la (seule et unique base) d'évaluation ou de qualification de l'Etat africain contemporain ; alors que ce modèle n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Quand par exemple un auteur belge, américain ou français écrit que l'Etat congolais est défaillant en matière d'éducation ou de santé ; il se base sur des « indicateurs de performance » définis par l'OCDE, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Belgique, ... Dès lors, dans quelle mesure il prend du recul pour apprécier ce qui se passe au sein de son « champ d'étude » (le pouvoir des services sociaux en RDC), eu regard à ce qui se passe dans le même champ dans son pays ou dans un autre pays dit 'développé', 'démocratique', 'puissant' ?

À force de « confiner » l'Etat africain sur des critères de performance linéaires et de n'analyser les sociétés africaines qu'au prisme d'un idéal-type d'Etat et/ou de société; on a complètement loupé toutes les évolutions qu'il y a eu sur ce terrain dans tous les domaines : conscience politique des populations locales, pragmatisme et développement des capacités d'initiatives locales, innovations privées, alternatives solidaires, dynamiques transfrontalières régénérant des anciens liens antérieurs au principe d'intangibilité des frontières, etc.

Le commerce transfrontalier entre la RD Congo avec l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda mais aussi la Tanzanie malgré un contexte parallèle des conflits étatiques ou supra-étatiques témoigne de la capacité des acteurs populaires à impacter les dynamiques spatiales et territoriales au-delà de l'ordre établi par les États. Dans cet exemple du petit commerce transfrontalier entre populations des pays de la région des Grands Lacs autour des opportunités d'affaires ; ces populations (sociétés) n'ont pas attendu qu'il y ait des délibérations Adhoc par des commissions mixtes bilatérales des ministères des affaires étrangères pour opérer des échanges commerciaux dans l'interface transfrontalier. À force de constamment cantonner la « logique d'Etat et de ses fonctions » dans un prisme théorique formaliste, on véhicule un imaginaire restrictif, qui conçoit l'Etat sous un angle « paternaliste », sous un « idéal-type » d'Etat qui n'existe(ra) plus, voire qui n'a jamais existé malgré l'exagération des publicistes pionniers de la théorie de « l'État-Puissance-publique ». La conception de la philosophie politique autour de « l'état de nature » et son imaginaire de la « guerre de tous contre tous » chez Thomas Hobbes mérite un décentrement car, à « l'état de nature », toutes les expériences humaines ne s'équivalent pas et toutes n'ont pas la même intensité de violence car dans de nombreux cas africains, c'est plutôt l'Etat capitaliste qui a exacerbé la guerre de tous contre tous à travers la compétition autour de sa capture de la rente politique et économique. Il devient dès lors important de « privilégier une démarche interactionniste, sensible à l'enchevêtrement des logiques sociales et des jeux d'acteurs » (Engueleguele M., 2009 : 236) pour saisir le lieu du politique en Afrique et apprécier les actes de résilience territoriale.

Loin d'encourager un type d'Etat néolibéral ou un modèle d'Etat libertarien (Nozich, 1988) ; il est question de rappeler le dépassement nécessaire autour de l'imaginaire d'Etat-puissance-publique qui n'opère pas radicalement dans des contextes des territoires pluriels tels que ceux d'Afrique et de partout ailleurs. Dès lors, un renouveau de l'Etat africain autour des pôles de la transition territoriale s'impose pour redonner aux périphéries des pouvoirs substantiels non pas uniquement par une décentralisation de façade comme vécue en général mais par une vraie responsabilisation locale. Ainsi, une telle démarche permet aux structures territoriales de base d'échapper à la fois à la violence envahissante de l'Etat (Ela J.M., 1990), d'un côté, et à la violence du marché privé consolidé par le capitalisme financiarisé, de l'autre côté car le projet ultime du libéralisme économique demeure « la déterritorialisation économique et la territorialisation des droits privatifs » (Rosanvallon P., 1989). Un tel projet mérite un repositionnement de la conception même du territoire qui doit se défaire de ses nombreux mythes performatifs au service d'un imaginaire d'Etat-puissance, aujourd'hui dépassé par les exigences de la complexité (Morin E., 2005).

5. Conclusion

Les développements précédents rompent avec les études afro-pessimistes, caricaturaux et/ou teintés d'un empirisme anhistorique sans toutefois glisser dans l'autre extrême culturaliste qui vicie également la compréhension de l'Etat en Afrique. En prenant un recul vis-à-vis de nombreuses études qui tendent souvent à faire de l'Etat africain un objet d'étude atypique ; le chapitre a insisté sur la dynamique étatique africaine à situer dans son temps et suivant ses propres tensions sociales.

L'analyse de la production du territoire a permis dès lors de mieux saisir les contradictions des discours dominants sur l'Etat au titre des mythes performatifs. De nombreuses études négligent le sens à attacher à la dynamique des contrepouvoirs et des résistances qui chevauchent la réalité de l'Etat africain et qui provoquent de nombreux blocages institutionnels. Elles extrapolent souvent le sens à attacher aux résistances vis-à-vis de l'Etat, conduisant à systématiser une théorie de crise chronique de l'Etat africain. Les discours dirimants sur l'inefficacité de l'Etat africain autour des mots valises tels que : « Etat failli », « Etat mort », « Etat déstructuré », « Etat criminalisé », « Etat déficient », « Etat en déliquescence », « Etat voyou », « Etat bananier », « Etat fragile » ou pour le moins, « Etat en reconstruction » se fondent sur des critères performatifs qui vicie la compréhension des tensions entre

Etat et Société. Dans l'autre extrême, l'étonnement autour du fonctionnement réel de cet Etat africain pose problème autour de certains enthousiasmes incapables de se défaire d'un imaginaire exceptionnaliste de l'Etat en Afrique. Cette *performativité soft*, contrairement à la précédente beaucoup plus *hard* n'est pas moins dangereuse dans sa rhétorique anthropologisant la construction et l'appropriation de l'Etat en général et ses rapports à l'espace en particulier.

Globalement, repenser l'Etat en Afrique c'est parvenir à opérer aujourd'hui un type de territoire polycentrique comme matrice étatique qui permette une confluence d'intérêts divergents tout en s'interdisant l'éviction de l'historicité. Cette éviction fausse souvent l'appréciation de la violence d'Etat et occulte l'importance des résistances des acteurs populaires. Dans la plupart des cas, le projet étatique proposé aux acteurs locaux en résistance s'avère très souvent contreproductif, parce qu'opposé à leurs intérêts. Ces acteurs sont de plus en plus conscients de l'aliénation étatique qui se pose sous les marques d'un Léviathan promoteur d'un type de territoire concentrique. Leur refus des projets d'expansion étatique et/ou du marché sous couvert de l'Etat néolibéral n'est pas littéralement à mettre sur le dos d'un refus du développement, comme l'a suggéré une certaine littérature (Kabou A., 1990) popularisée à tort, mais traduit la peur d'une conscience territoriale spoliée continuellement.

Cependant, le territoire demeure construit, détruit et reconstruit par les méandres de la dynamique politique, qu'ils soient le produit de l'Etat ou des microstructures politiques. C'est que prévient Bertrand Badie en postulant que l'institution territoriale se défait à mesure qu'elle manifeste ses ambiguïtés, ses pertes de sens et son instrumentalisation à des fins qui desservent sa capacité régulatrice (Badie B., 2013, 130). Nous postulons dès lors la nécessité de repenser l'Etat autour d'un équilibre territorial entre projet wéberien du territoire par le haut et le projet du territoire périphérique. Une approche polycentrique du territoire permettrait à notre sens un compromis territorial et une émergence d'un ordre équilibré promoteur des contrepouvoirs utiles à l'éclosion d'une territorialité démocratique et des espaces capables de concilier des intérêts divergents et des échelles territoriales antagonistes.

Bibliographie

- Aggeri F., « Qu'est-ce que la performativité peut apporter aux recherches en management et sur les organisations. Mise en perspective théorique et cadre d'analyse » dans *Management*, 2017/1 (Vol.20), pages 28 à 69. Accessible sur CAIRN.
- Amougou T., 2018, *L'Esprit du capitalisme ultime. Démocratie, marché et développement en mode kit*, Presses Universitaires de Louvain, PUL.
- Awenengo S. 2010 « Frontières et indépendance en Afrique subsaharienne », in *Afrique contemporaine*, 2010/3, n°235, pages 73-83.
- Badie B., 2008 (1992), *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris, Fayard.
- Badie B., 2013, *La fin des territoires*, Paris, CNRS éditions.
- Bayart J.F., 1997, *La Greffe de l'Etat*, Paris, Karthala.
- Bayart J.F., Mbembe A., Toulabor C., 2008, *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala, nouvelle édition augmentée.
- Benmessaoud A., Bennani M. et M'bow A.M., 1989, *Intangibilité des frontières coloniales et espace étatique en Afrique*, Paris, L.G.D.J./Bibliothèque africaine et malgache.
- Blanquer J.M. et Millet M., 2015, *L'invention de l'Etat. Léon Duguit et Maurice Hauriou et la naissance du droit public moderne*, Paris, Odile Jacob.
- Boshab, 2007, *Pouvoir et droit coutumier à l'épreuve du temps*, Academia, Louvain-la-Neuve.
- Braudel F., 2008 (première édition, 1985), *La dynamique du capitalisme*, Paris, éd. Champs histoire.
- Burdeau G., 2009, *L'Etat*, Paris, Points.
- Cassirer E., 2020, *Le mythe de l'Etat*, Paris, Tel Gallimard.
- Chancellor Williams, 1994, (1971), *The destruction of Black Civilization*. Great Issues of a Race from 4500 B.C. to 2000 A. D, Chicago, Third World Press.
- Cheick Anta Diop, 1960, *L'Afrique noire précoloniale*, Paris, Présence Africaine.
- Dumont R., 1962, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil.
- Ela J.M., 1990, *Quand l'Etat pénètre en brousse. Les ripostes paysannes à la crise*. Paris, Karthala.

- Engueleguele M., 2009, "Théories et approches du développement en Afrique : entre renouveau et crise ? " in Gazibo M. et Thiriot C., *Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala.
- GEMDEV, 1997, *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala.
- Gondola Ch.D., 2007, *Africanisme : la crise d'une illusion*, Paris, L'Harmattan.
- Gosselin G., 1980, *L'Afrique désenchantée : théorie et politique du développement*, Volume II., Paris, Editions Anthropos.
- Guichaoua A., 1989, *Destins paysans et Politiques agraires en Afrique centrale. Tome 1 : L'ordre paysan des hautes terres centrales du Burundi et du Rwanda*. Paris, L'harmattan.
- Hampate Ba A., « Mises au point sur l'éclatement de la fédération du Mali », dans *Afrique, Histoire*, n°06, 6-12.
- Hauriou M., 2015, *Précis de droit constitutionnel*, Paris, Dalloz.
- Hélé Béji, 1982, *Désenchantement national*, Paris, éditions François Maspero.
- Herbst J., 2000, *States and Power in Africa: Comparative Lessons in Authority and Control*, Princeton University Press.
- Jourde C., 2009, « Les grilles d'analyse de la politique africaine : la problématique de l'Etat » dans Mamadou Gazibo et Céline Thiriot, *Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala.
- Kabou A., 1990, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, L'Harmattan.
- Lacoste Y., 1993, *Dictionnaire de Géopolitique*, Paris, Flammarion.
- Mamdani M., 199, *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton University Press.
- Mbembe A., 2000, "At the Edge of the World: Boundaries, Territoriality and Sovereignty in Africa", in *Public Culture* 12 (1): 259-284.
- Mbembe A., 2020, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, La Découverte.
- Mbokolo E., *L'Afrique au XXème siècle. Le continent convoité*, Paris, Point.
- Migdal, J., 2001, *State in Society: Studying how States and Societies Transform and Constitute One Another*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Mitchell, 1999, « Society, Economy and the State Effect », dans George Steinmetz (dir.), *State/Culture: State-Formation after the Cultural Turn*, (Ithaca, Cornell University Press, p. 76-97.
- Morin E., 2005, *Introduction à la théorie de la complexité*, Paris, éditions du Seuil.
- Muchukiwa, 2006, *Territoires ethniques et territoires étatiques. Pouvoirs locaux et conflits interethniques au Sud Kivu (RD Congo)*, Paris, L'Harmattan.
- Mugangu, 1997, *La Gestion foncière rurale au Zaïre. Réformes juridiques et pratiques foncières locales*. Cas du Bushi, Louvain-la-Neuve,
- N'krumah K., *L'Afrique doit s'unir*, Paris, Payot, 1964.
- Nay O., (dir.) 2017, *Lexique de Science politique*, Paris Dalloz.
- Nozick R., 1988, *Anarchie, Etat et Utopie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Riccardo Petrella, 2007, *Pour une nouvelle narration du monde*, Montréal, éditions écosociété.
- Rosanvallon P., 1989, *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée du marché*, Paris, Seuil.
- Thoening & Durain, 1996, « L'Etat et la gestion publique territoriale », in *Revue française de science politique*, volume 46, n°46, Août 1996.
- Verschave F.X., 2004, *De la Françafrique à la Mafrafrique*, Mons, éditions Tribord.